

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9  
Votants : 11

**Délibération N° DEL2026 - 27 : Création de la commission de délégation de service publique et élections de ses membres**

L'an deux mille vingt-six et le 02 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents :** OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, DUSSERT Sandrine, Didier VEYRAT, Chloé GARNOT, Jeanne MOUNAUT

**Étaient absents et excusés :** Chloé GARNOT, Cédric DUSSERT

**Pouvoirs :** Chloé GARNOT donne pouvoir à Louise CROUZET, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY

**Secrétaire de séance :** Jean Patrick OUGIER

Les dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoient l'intervention dans les procédures de délégation de service public d'une commission élue par le conseil municipal. Cette commission est chargée d'analyser les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'émettre un avis sur les offres initiales reçues. S'agissant d'une commune de moins de 3500 habitants, cette commission est composée par le maire qui préside alors la Commission, et par trois membres du conseil municipal. Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (cf. Article D. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales). En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (cf. Article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales).

Une liste seule liste est déposée.

**- La liste A présente :**

Jean Patrick OUGIER, Didier VEYRAT, Jeanne MOUNAUT, titulaires  
Camille JOUFFREY, Louise CROUZET, Christelle MAYET, suppléants

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer la commission de délégation de service publique
- **APRES AVOIR CONSTATE** qu'une seule liste se présente il est décidé de procéder à l'unanimité au vote à mains levées pour à l'élection des membres de la commission de délégation de service public
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. le Maire, président de droit, de la commission de délégation de service publique à caractère permanent :

**Membres titulaires :** Jean Patrick OUGIER, Didier VEYRAT, Jeanne MOUNAUT

**Membres suppléants :** Camille JOUFFREY, Louise CROUZET, Christelle MAYET

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.  
Christian PICHOU



Le Président de séance  
Jean Patrick OUGIER